



COMITÉ DES FORÊTS

Vingt-sixième session

3-7 octobre 2022

**Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations formulées
à la vingt-cinquième session du Comité des forêts**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Malgorzata Buszko-Briggs
Secrétaire
Comité des forêts
Tél.: (+39) 06 570 55762
Malgorzata.Buskobriggs@fao.org

(Veuillez mettre l'adresse COFO@fao.org en copie)

**I. RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES
À LA VINGT-CINQUIÈME SESSION
DU COMITÉ DES FORÊTS**

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

Recommandation	Mesures prises
POINT 4.1 SITUATION DES FORÊTS DU MONDE 2020: FORÊTS, BIODIVERSITÉ ET ACTIVITÉ HUMAINE	
10. Le Comité a demandé à la FAO:	
a. de faire mieux connaître les facteurs qui sont à l'origine de l'appauvrissement de la biodiversité forestière et les moyens de les éliminer.	<p>La FAO a publié le document intitulé <i>Forest governance by indigenous and tribal peoples. An opportunity for climate action in Latin America and the Caribbean</i> («La gouvernance des forêts par les peuples autochtones et tribaux: une solution à envisager dans l'action pour le climat en Amérique latine et dans les Caraïbes») (https://www.fao.org/documents/card/en/c/cb2930en).</p> <p>La FAO et le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) réalisent ensemble une étude sur la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des forêts où ils s'intéressent aux principales causes de l'appauvrissement de la biodiversité et recommandent des moyens d'y remédier.</p>
b. de renforcer les interventions visant à mettre fin à la déforestation, à la dégradation des forêts et à l'appauvrissement de la biodiversité forestière et de prêter un appui aux Membres dans ce domaine, notamment	<p>La FAO a prêté son concours à la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) visant à inverser la tendance en matière de déforestation, notamment en menant des dialogues et débats internationaux de haut niveau:</p> <ul style="list-style-type: none"> • présentation de la Déclaration conjointe du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) intitulée <i>Inverser le cours de la déforestation: défis et possibilités</i> lors d'une manifestation organisée à cette fin en

<p>en encourageant différentes formes de coopération internationale.</p>	<p>marge de la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), en avril 2021: http://www.fao.org/3/cb5879fr/cb5879fr.pdf;</p> <ul style="list-style-type: none"> • manifestation de haut niveau tenue en marge de la quatorzième session des Journées européennes du développement (European Development Days – EDD): «Les forêts, trop précieuses pour disparaître: mettre fin à la déforestation et accroître la biodiversité» (16 juin 2021); • manifestation du PCF intitulée «le rôle des forêts en période de crise: recourir à des modes de production et de consommation durables pour inverser le cours de la déforestation» pendant le forum politique de haut niveau pour le développement durable (6 juillet 2021); • vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC): dialogue de haut niveau organisé par le PCF sur le thème «Agir à plus grande échelle pour faire reculer la déforestation» (6 novembre 2021); • publication du fascicule <i>Turning the Tide on Deforestation - Flagship initiatives of the Collaborative Partnership on Forests</i> («Inverser le cours de la déforestation – initiatives phares du Partenariat de collaboration sur les forêts» (novembre 2021); • manifestation conjointe de la FAO et de la présidence française du Conseil de l'Union européenne: «Forêts, moyens de subsistance, climat et biodiversité – Quelles solutions pour mettre un terme à la déforestation?» (15 mars 2022); • XV^e Congrès forestier mondial, Séoul (République de Corée), 2-6 mai 2022. Sous-thème 1: «Inverser la tendance – mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts». <p>La FAO contribue à l'exécution du programme d'impact sur les systèmes alimentaires et l'utilisation et la restauration des terres au titre de la septième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7), qui a été mis en route en 2021 et auquel participent 27 pays.</p>
<p>c. de fournir aux Membres les outils et les méthodes nécessaires pour rassembler des preuves plus solides de la contribution des forêts à la conservation de la biodiversité, et renforcer la capacité qu'ont les pays de suivre les résultats obtenus en matière de biodiversité et de combler les lacunes existantes.</p>	<p>La FAO a mobilisé des ressources supplémentaires pour continuer à développer les outils et plateformes gratuits et librement accessibles de la suite Open Foris, tels que le Système d'accès, de traitement et d'analyse des données d'observation de la Terre (SEPAL), qui servent au suivi de la situation des forêts et des terres.</p> <p>La FAO a élaboré l'outil d'évaluation du Système national de suivi des forêts, qui sert à repérer les besoins et les lacunes à combler pour faciliter la mise en place ou le renforcement du système de suivi des forêts dans les pays¹.</p>

¹ <https://www.fao.org/national-forest-monitoring/news/detail/en/c/1449869/>.

	<p>La FAO a publié les modules d'apprentissage en ligne sur le suivi national des forêts² pour donner une vue d'ensemble des grandes étapes de la planification et de la mise en place d'un inventaire forestier national.</p> <p>La FAO a publié le document <i>Integrating forest and landscape restoration into national forest monitoring systems</i> («Intégrer la restauration des forêts et des paysages dans les systèmes nationaux de suivi des forêts»)³.</p>
<p>d. de continuer à montrer, d'une part, qu'il est possible de trouver des solutions qui associent de manière équilibrée la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière, notamment la gestion durable des forêts, la restauration et l'agroforesterie, en partageant des meilleures pratiques adaptées aux capacités, aux priorités et aux contextes nationaux, et, d'autre part, que les secteurs de l'agriculture et des forêts peuvent fonctionner en synergie pour favoriser le développement durable.</p>	<p>La FAO rédige un rapport sur la place des produits forestiers dans la bioéconomie mondiale ainsi qu'un manuel sur les analyses de rentabilité dans l'agroforesterie.</p> <p>La réalisation d'études de cas sur les conflits entre humains et faune sauvage et sur leur coexistence a été annoncée à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage, le 3 mars 2022. Ces études seront publiées en 2022 et menées suivant les directives de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur les conflits entre l'activité humaine et la faune sauvage.</p>
<p>e. d'aider les Membres, à leur demande, à redoubler d'efforts pour assurer la participation des populations tributaires des forêts et des femmes au secteur forestier et à la conservation de la biodiversité, et améliorer l'information sur les avantages socioéconomiques de la biodiversité forestière.</p>	<p>Les ressources du Mécanisme forêts et paysans de la FAO ont contribué à la restauration de plus de 167 000 hectares de paysages forestiers. Quelque 66 000 personnes ont bénéficié de mesures de restauration et de gestion durable des forêts et plus de 100 organisations forestières et agricoles ont mis en œuvre des plans et des pratiques tournés vers la résilience face au changement climatique.</p> <p>Environ 5 400 personnes (dont 45 pour cent de femmes) ont reçu une formation sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets pendant l'année.</p> <p>La FAO a aidé le Venezuela à mettre en place un modèle de gestion collective des forêts au sein de la communauté autochtone kali'na, dans la réserve forestière d'Imataca.</p>

² [Bit.ly/NFIonline](https://bit.ly/NFIonline).

³ <https://doi.org/10.4060/cb6021en>.

<p>f. d'aider les Membres à développer des modes de financement novateurs aux fins de la conservation, de la restauration et de l'utilisation durable des forêts, notamment la rémunération des services écosystémiques.</p>	<p>La FAO a prêté une assistance technique stratégique à cinq pays (Costa Rica, Équateur, Ghana, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Viet Nam) pour les aider à exploiter les nouvelles possibilités de financement fondé sur les résultats ainsi qu'à préparer des manifestations d'intérêt destinées à la coalition LEAF (Lowering Emissions by Accelerating Forest finance – «réduire les émissions en accélérant le financement en faveur des forêts»).</p> <p>La FAO a publié le document <i>Comment élaborer un business plan bankable: Guide d'apprentissage à destination des producteurs forestiers et de leurs organisations</i>⁴.</p> <p>La FAO a publié une étude sur les forêts intitulée <i>Guide sur la gestion des forêts et de l'eau</i>⁵ qui donne une idée des arguments commerciaux et économiques en faveur d'une gestion des forêts tournée vers les services écosystémiques des eaux.</p> <p>En Ouganda, la FAO a mené des activités de renforcement des capacités en matière de planification de la restauration en tenant compte des considérations socioéconomiques et des aspects liés à l'investissement.</p>
<p>g. d'utiliser des notions convenues de façon multilatérale et des corrélations fondées sur des éléments scientifiques et des données factuelles dans les publications phares, conformément aux orientations du Conseil de la FAO.</p>	<p>Les notions et définitions convenues au niveau intergouvernemental, notamment des termes et définitions tirés de l'Évaluation des ressources forestières mondiales, ont été utilisées, dans la mesure du possible, dans l'édition 2022 de la publication de la FAO sur <i>La Situation des forêts du monde</i>.</p>
<p>h. de faciliter la consultation des Membres, par l'intermédiaire de leur représentation permanente auprès de la FAO, dans le cadre de la préparation du prochain rapport sur <i>La Situation des forêts du monde</i> afin que le processus soit inclusif et s'appuie sur les éléments nécessaires.</p>	<p>Le Comité ayant demandé que les Membres soient régulièrement informés de l'évolution des initiatives menées dans le secteur forestier auxquelles la FAO participe, cette dernière a organisé trois séances d'information avec leurs représentations permanentes. La séance du 7 octobre 2021 a été consacrée à la nouvelle édition de <i>La Situation des forêts du monde</i>, publication phare de la FAO, qui a pour thème «Des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables».</p>

⁴ <https://doi.org/10.4060/cb4520en/>.

⁵ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/CB6473FR>.

<p>i. d'offrir aux Membres un moyen de communiquer des informations au sujet de modifications spécifiques à apporter au rapport pour permettre au Secrétariat d'en améliorer l'exactitude.</p>	<p>Voir point 10 h.</p>
<p>j. de mettre en avant et promouvoir les pratiques employées actuellement pour harmoniser les activités agricoles avec la conservation, la restauration et l'utilisation durable des forêts tout en évitant la déforestation et en préservant les services écosystémiques.</p>	<p>Le Mécanisme forêts et paysans s'efforce avec plusieurs pays de promouvoir des pratiques qui favorisent l'harmonie entre les activités agricoles et la restauration des forêts et des paysages. Voir le point v, ci-dessus, et le point xi, ci-après.</p> <p>La FAO, par l'intermédiaire du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD), a collaboré avec le Ministère japonais de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche à l'organisation d'une série de webinaires: «Mettre un terme à la déforestation: approches et outils pour la mise en place de chaînes de valeur de produits ayant un effet positif sur les forêts»⁶ (trois manifestations tenues entre septembre et octobre 2021).</p> <p>La FAO a prêté main forte au Chili dans la mise en œuvre de l'initiative visant à assurer la prise en compte de la conservation et de la valorisation des espèces et écosystèmes gravement menacés à la frontière du développement, dans les paysages de production des régions d'Arica y Parinacota, Biobío et Nuble.</p> <p>La FAO a apporté des contributions techniques à la coalition «Mettre fin à la déforestation et à la conversion causées par la production agricole» au titre de la troisième piste d'action du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires⁷.</p> <p>La FAO a commencé à collaborer avec le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) afin de rassembler des études de cas sur le lien entre forêts et agriculture.</p>

⁶ [Des chaînes de valeur de produits ayant un effet positif sur les forêts | Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts \(REDD+\) | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(fao.org\).](#)

⁷ [Mettre fin à la déforestation et à la conversion causées par la production agricole – Communauté du Sommet sur les systèmes alimentaires.](#)

<p>k. d'aider les Membres, à leur demande, à accroître les efforts visant à offrir des possibilités de génération de revenus aux populations tributaires des forêts afin qu'elles ne se tournent pas vers des activités qui nuisent aux forêts.</p>	<p>Le Mécanisme forêts et paysans a prêté son concours à 144 entreprises d'organisations de producteurs forestiers et agricoles fondées sur une utilisation des ressources sans dommages pour l'environnement. Parmi elles, 115 ont augmenté leur création de valeur ajoutée pendant l'année. Grâce à l'appui de la FAO, en 2021, 89 organisations de producteurs forestiers et agricoles ont élaboré des plans stratégiques avec des informations financières crédibles.</p>
<p>POINT 4.2 ÉVALUATION DES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES 2020: PRINCIPAUX RÉSULTATS ET VOIES À SUIVRE, EN PARTICULIER DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE</p>	
<p>13. Le Comité <u>a demandé</u> à la FAO:</p>	
<p>a. de continuer à produire un rapport d'évaluation des ressources forestières mondiales tous les cinq ans.</p>	<p>Les travaux préliminaires à la prochaine Évaluation des ressources forestières mondiales (2025) sont en bonne voie et une consultation d'experts est en préparation. La plateforme en ligne de l'Évaluation connaît des améliorations qui ont pour but de faciliter la saisie et la consultation des données ainsi que le partage de données tabulaires et géospatiales.</p>
<p>b. d'élaborer, en concertation avec les Membres, les partenaires du Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, des experts internationaux et d'autres parties prenantes, un processus souple d'établissement de rapports d'évaluation des ressources forestières mondiales, qui rende possible l'actualisation volontaire des indicateurs essentiels relatifs à l'ODD 15 et d'autres indicateurs, à la discrétion des Membres, s'ils prennent connaissance de nouvelles informations, tout en veillant à la qualité et à la transparence des données.</p>	<p>En cours. La FAO travaille à l'élaboration d'une description de processus pour une modalité de communication souple et les changements techniques connexes sur la plateforme en ligne. La modalité proposée sera présentée à la consultation d'experts qui se tiendra dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2025.</p>

<p>c. de veiller à allouer des ressources suffisantes au Programme de l'Évaluation des ressources forestières mondiales en maintenant le budget ordinaire de la Code alpha-3 et de s'employer à accroître le versement pluriannuel de ressources extrabudgétaires volontaires par les pays donateurs.</p>	<p>En cours. L'objectif est de mobiliser au moins 6,5 millions de dollars des États-Unis (ci-après «USD») de ressources extrabudgétaires pour le prochain cycle d'évaluation des ressources forestières mondiales.</p>
<p>d. de proposer, sur consultation des Membres, des orientations et outils opérationnels en vue de l'établissement de rapports plus uniformes sur les caractéristiques des forêts, notamment sur les forêts primaires, ainsi que des suggestions sur l'utilisation de la télédétection, selon les capacités des pays.</p>	<p>En cours. La FAO a organisé des ateliers à l'intention de certains pays où l'on trouve des forêts boréales ainsi qu'en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes.</p>
<p>e. d'élaborer, en coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres initiatives de régénération des forêts, une note d'information pour la vingt-sixième session du Comité destinée à analyser si et, le cas échéant, comment l'établissement de rapports sur les indicateurs liés à la régénération des forêts dans le cadre des prochaines Évaluations des ressources forestières mondiales pourrait rationaliser la communication d'informations pour les</p>	<p>Voir le document: COFO/2022/INF/6.</p>

pays entre plusieurs initiatives de régénération.	
f. d'appliquer les recommandations de l'atelier d'experts hébergé par la FAO sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux, soit d'approfondir la réflexion sur les indicateurs de niveau 2 et de niveau 3 et les étapes à suivre en vue de tirer pleinement parti, à tous les niveaux, de cet ensemble commun d'indicateurs, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres organisations et processus internationaux concernés;	La FAO a élaboré et publié <i>Status of, and trends in, the global core set of forest-related indicators</i> ⁸ («L'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux: situation et tendances»).
g. d'analyser, en collaboration avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, l'adoption de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux par d'autres mécanismes d'établissement de rapports et la mesure dans laquelle cela réduit la charge des pays en matière de communication d'informations.	Mise en œuvre achevée. Le rapport sera présenté à la vingt-sixième session du Comité des forêts. Voir le document: COFO/2022/6.3.
h. de répertorier et de promouvoir les nouvelles technologies et l'innovation numérique en vue de la collecte et de la diffusion de données sur les ressources forestières, leur gestion durable et leur	Voir le document COFO/2022/INF/7.

⁸ <https://doi.org/10.4060/cb9963en>.

<p>affectation, en particulier de données sur les moyens d'existence et de données socioéconomiques, ainsi que sur les produits forestiers, en synergie avec d'autres initiatives pertinentes de la Code alpha-3 relatives aux données, à l'instar de l'Initiative Main dans la main, et de fournir un document d'information en vue de son examen par le Comité à sa vingt-sixième session.</p>	
<p>i. d'aider les Membres, à leur demande, à générer, analyser et communiquer les données, notamment par l'intermédiaire d'activités de renforcement des capacités, d'une coopération technologique et d'une mobilisation de ressources supplémentaires.</p>	<p>La FAO a organisé six ateliers sous-régionaux en ligne en mars 2021, en collaboration avec l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC, pour mettre en relation les acteurs chargés de la communication de l'information, notamment les correspondants nationaux pour l'Évaluation des ressources forestières mondiales ainsi que les points focaux pour la CCNUCC et les ODD. Les ateliers ont attiré 232 participants (dont 32 pour cent de femmes) de 30 pays et 44 institutions.</p> <p>Une étude spéciale sur l'amélioration de la communication d'informations sur les forêts primaires est en cours, sous la forme d'une série de réunions techniques organisées au niveau des régions et des biomes ainsi que d'études pilotes auxquelles participent des experts nationaux. Quatre ateliers d'experts ont déjà eu lieu et les études pilotes se poursuivent.</p> <p>Deux ateliers de renforcement des capacités ont été consacrés aux statistiques sur les produits forestiers. Le premier (25-29 octobre 2021) a rassemblé 41 participants de 16 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, et le second, 22 participants de 14 pays de la région des Balkans occidentaux et de la Communauté d'États indépendants (CEI).</p> <p>La FAO a aidé le réseau des inventaires forestiers nationaux, dans la région Amérique latine et Caraïbes, à publier une version en espagnol du document intitulé <i>National Forest Inventories of Latin America and the Caribbean – Towards the harmonization of forest information</i> («Inventaires forestiers nationaux en Amérique latine et dans les Caraïbes – vers une harmonisation des données relatives aux forêts») (https://doi.org/10.4060/cb7791en).</p>

	La FAO prête une assistance technique aux pays en ce qui concerne les inventaires forestiers nationaux, l'évaluation de l'occupation et de la couverture des sols ainsi que le renforcement de leurs systèmes nationaux de suivi des forêts, les dispositifs institutionnels et le développement des compétences en matière de gestion des données.
POINT 5 FORÊTS ET BIODIVERSITE	
17. Le Comité a demandé à la FAO:	
a. d'accorder une place plus importante aux forêts dans les activités visant à intégrer la biodiversité dans les différents secteurs de l'agriculture.	<p>La FAO a élaboré une note conceptuelle sur la prise en compte de la biodiversité forestière dans tous les secteurs agricoles afin que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) l'examine dans le cadre de son huitième cycle de reconstitution.</p> <p>La FAO a lancé son initiative Villes vertes en septembre 2020.</p> <p>Quant au programme Villes forestières, mis sur les rails lors du Forum mondial sur les forêts urbaines, en 2018, 138 villes de 20 pays y ont adhéré en 2021.</p> <p>La FAO a publié une infographie sur les <i>Bénéfices des arbres urbains</i>⁹.</p>
b. de procéder à un examen de l'intégration de la biodiversité dans le secteur forestier et de promouvoir les bonnes pratiques portant sur les solutions qui respectent l'équilibre entre conservation et utilisation durable de la biodiversité forestière, et de lui rendre compte des progrès réalisés en la matière à sa vingt-sixième session.	Le document correspondant de la série «Étude FAO: forêts» devrait être présenté à la vingt-sixième session du Comité des forêts.

⁹ <https://www.fao.org/3/c0024f/c0024f.pdf>.

<p>c. de renforcer les actions en faveur de la gestion durable des espèces sauvages tout au long de la chaîne de valeur du gibier et de l'adoption de mesures visant à réduire autant que possible le risque de zoonoses, notamment en appliquant l'approche «Un monde, une santé» et en intensifiant la collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).</p>	<p>En cours.</p> <p>La FAO a publié le document de travail forestier n° 18¹⁰, qui contient des recommandations et fait ressortir l'importance à accorder à la promotion de l'approche «Une seule santé»¹¹.</p> <p>La FAO et EcoHealth Alliance travaillent à l'élaboration d'un document d'orientation conjoint sur la réduction du risque de maladies infectieuses émergentes dans les écosystèmes forestiers et de l'article de revue correspondant.</p>
<p>d. de contribuer aux activités liées à la biodiversité menées par la Convention sur la diversité biologique et d'autres organisations et processus en vue de renforcer le suivi de la biodiversité forestière, l'établissement de rapports à ce sujet et son examen, selon qu'il convient.</p>	<p>Le Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage a organisé son troisième Forum sur la faune sauvage à Budapest, en septembre 2021. La FAO a publié un rapport de synthèse sur la manifestation qui contient des messages et recommandations clés en lien avec le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 et l'approche «Une seule santé»¹².</p> <p>Le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis en œuvre un projet régional intitulé «La vision de REDPARQUES pour l'Amazonie: contribution régionale à la réalisation des cibles du plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la diversité biologique et du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020».</p> <p>Le Partenariat de la montagne a élaboré la note de synthèse intitulée <i>Including mountains in the CBD Post-2020 Global Biodiversity Framework</i> («donner une place aux montagnes dans le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique»).</p> <p>Voir également le document COFO/2022/INF/6.</p>

¹⁰ <https://doi.org/10.4060/cb1468fr>.

¹¹ <https://s3.amazonaws.com/cbdocumentspublic-imagebucket-15w2zyxk3pr18/afda445b0ffb5a4e7e6e330d21ff0bcf>.

¹² <https://www.fao.org/forestry/wildlife-partnership/98787/en/>.

e. de réfléchir à une initiative destinée à intégrer la biodiversité dans les systèmes alimentaires, en concertation avec les Membres.	Voir le document COFO/2022/6.2.
POINT 6 FORÊTS: SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	
22. Le Comité a demandé à la FAO:	
a. d'aider les Membres, à leur demande, à développer leurs capacités pour mieux lutter contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le cadre de leurs interventions en faveur du climat, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre et/ou l'amélioration de leurs contributions déterminées au niveau national, s'il y a lieu.	<p>La FAO et ses partenaires mettent à jour les évaluations et méthodes relatives aux causes directes et sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts aux niveaux mondial, régional, national et local. Voir également 23 d.</p> <p>La FAO a contribué à la conception, à l'approbation et à la mise en œuvre d'un ensemble de projets d'une valeur supérieure à 280 millions d'USD visant à aider des pays à éliminer les facteurs de la déforestation et à mettre fin à la perte de forêt dans au moins 12 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes, et pour lesquels plusieurs sources de coopération ont été mobilisées.</p> <p>La FAO a aidé plus de 60 pays à concevoir et augmenter leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), à les mettre en œuvre, à en suivre l'application (à l'aide du cadre de transparence renforcé de la CCNUCC) et à mobiliser des ressources aux fins de leur concrétisation.</p>
b. d'approfondir sa collaboration avec le secteur privé et de faciliter le dialogue – notamment en permettant la mise en commun des connaissances et des enseignements tirés – visant à mobiliser des financements climatiques en faveur des forêts et à renforcer le rôle que joue le secteur privé dans la lutte contre les facteurs de la déforestation et	<p>La FAO prête une assistance technique aux pays par l'intermédiaire du Programme ONU-REDD et de certaines initiatives en ce qui concerne l'achat de crédits d'émission de carbone afin de mobiliser le financement de l'action climatique au service des forêts.</p> <p>Dans le cadre du Programme ONU-REDD, la FAO a facilité des échanges entre les pays et le secteur privé dans le cadre du «Green Gigatonne Challenge», qui appelle à parvenir à une gigatonne de réductions d'émissions de haute qualité d'ici à 2025.</p>

<p>de la dégradation des forêts tout en contribuant à la création d'emplois, à la résilience des moyens de subsistance et à la réduction de la pauvreté.</p>	<p>La FAO, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Ministère fédéral allemand de la coopération et du développement et l'Agence allemande de coopération internationale collaborent à la rédaction d'une brochure sur la déforestation et la diligence raisonnable. La brochure devrait paraître fin 2022 et viendra en complément du <i>Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables</i>¹³, publié en 2016; elle aidera les entreprises à prendre des mesures pour réduire le risque de déforestation liée à la production agricole.</p> <p>Le dialogue entre la FAO et Rabobank concernant l'initiative ACORN («les unités d'élimination du carbone dans l'agroforesterie au service de la régénération biologique de la nature») ¹⁴ se poursuit.</p> <p>Le programme de la FAO et de l'Union européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) et le Programme ONU-REDD mènent une initiative sur le commerce durable des produits forestiers dans la région du bas Mékong («Sustainable Forest Trade Initiative in the Lower Mekong Region») pour développer un commerce forestier durable et combattre la criminalité liée aux forêts en améliorant la gouvernance au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam, et en collaborant avec la Chine, important pays partenaire.</p>
<p>c. de mieux faire comprendre que la déforestation, la dégradation des forêts et le changement climatique, entre autres phénomènes, peuvent contribuer à faire augmenter le risque de propagation des zoonoses afin d'éclairer les décideurs, de telle sorte que des approches du relèvement mutuellement bénéfiques soient adoptées.</p>	<p>La FAO a publié le document de travail sur les forêts n° 18, qui contient des recommandations et fait ressortir l'importance à accorder à la promotion de l'approche «Une seule santé».</p> <p>La FAO et EcoHealth Alliance travaillent à l'élaboration d'un document d'orientation conjoint sur la réduction du risque de maladies infectieuses émergentes dans les écosystèmes forestiers et de l'article de revue correspondant.</p> <p>Le Programme ONU-REDD a élaboré une note d'information sur la conception de solutions forestières aux fins du redressement¹⁵ (ONU-REDD¹⁶).</p>

¹³ <https://doi.org/10.1787/9789264264038-fr>.

¹⁴ <https://acorninitiative.org/>.

¹⁵ [The covid-19 crisis and un-redd: catalysing forest solutions for recovery responses | ONU-REDD](#).

¹⁶ <https://www.un-redd.org/projects/building-back-resilient-societies>.

	<p>La FAO et le Fonds mondial pour la nature (WWF) ont rédigé une proposition relative à la promotion des approches fondées sur le principe d'«Une seule santé» dans le bassin du Congo (République démocratique du Congo), l'idée étant d'agir pour faire en sorte que les forêts et la biodiversité restent intactes et soient bien gérées afin de réduire au minimum le risque d'apparition de foyers de zoonoses.</p> <p>La FAO et EcoHealth Alliance travaillent à l'élaboration d'un document d'orientation conjoint sur la réduction du risque de maladies infectieuses émergentes dans les écosystèmes forestiers et de l'article de revue correspondant, qui devraient paraître en 2022.</p> <p>Le Programme de gestion durable de la faune sauvage¹⁷ a rédigé un livre blanc¹⁸ accompagné d'une note d'orientation intitulé <i>Reconstruire en mieux dans un monde post-covid-19: réduire les risques de propagation de maladies à l'homme liés à la faune sauvage</i>¹⁹.</p>
<p>d. étant donné l'importance de la santé des végétaux et la nécessité de trouver des solutions aux problèmes au moyen d'une approche «Un monde, une santé», de continuer de renforcer les activités d'établissement de normes internationales et de mieux faire connaître les travaux de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et du Codex Alimentarius.</p>	<p>En cours.</p>
<p>e. de prêter assistance aux Membres, à leur demande, pour faire face aux conséquences des situations d'urgence, des catastrophes naturelles et des épidémies touchant le domaine forestier, et pour mettre en place des stratégies à</p>	<p>La FAO, la Commission économique pour l'Europe et le Ministère fédéral autrichien de l'agriculture, des régions et du tourisme organisent ensemble, les 29 et 30 septembre 2022, le colloque scientifique et technique «Assessing Forest Damage and Disturbance» (évaluation des dégâts et perturbations que subissent les forêts).</p>

¹⁷ <https://www.swm-programme.info/>.

¹⁸ <https://www.fao.org/3/cb1503fr/cb1503fr.pdf>.

¹⁹ <https://www.fao.org/3/cb1490fr/cb1490fr.pdf>.

<p>long terme en matière de prévention, d'atténuation des risques et de gestion forestière, en tenant compte des réalités nationales ou écologiques, notamment face aux incendies, aux organismes nuisibles, aux maladies et aux sécheresses; et renforcer leurs réseaux régionaux respectifs ainsi que la disponibilité et l'accessibilité de l'information aux niveaux national et mondial.</p>	
<p>f. de prêter assistance aux Membres, à leur demande, pour procéder à des évaluations de la vulnérabilité ainsi qu'à des études de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes forestiers afin d'éclairer les interventions de politique générale.</p>	<p>En cours. La FAO mène ces activités dans le cadre de projets consacrés à la restauration des forêts et des paysages ainsi qu'à la biodiversité.</p>
<p>g. de soutenir le renforcement des capacités, d'assurer une assistance technique et de fournir des données à l'appui des efforts menés au niveau national pour améliorer, repenser et mettre en œuvre, selon qu'il convient, les politiques et mesures visant à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts, d'appuyer les mesures d'adaptation, notamment dans le contexte des interventions ciblant les forêts pour faciliter le redressement après la pandémie de covid-19, et de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.</p>	<p>La FAO a aidé la Colombie à définir une méthode d'évaluation des effets possibles des principales mesures énoncées dans la stratégie nationale relative à la lutte contre la déforestation et à la gestion durable des forêts.</p> <p>La FAO a prêté une assistance technique à l'Argentine, dans le cadre du programme REDD+ de paiement liés aux résultats du Fonds vert pour le climat (FVC), en vue d'intégrer les mesures prises par le pays pour reconstruire en mieux et renforcer la résilience après la pandémie de covid-19.</p> <p>La FAO a aidé plusieurs pays, notamment l'Argentine, la Colombie, la Côte d'Ivoire, l'Équateur, le Honduras, la République démocratique du Congo ainsi que des pays d'Asie du Sud-Est et d'Afrique de l'Ouest, à promouvoir l'action locale en faveur du climat.</p> <p>La FAO a aidé des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à exécuter des stratégies et plans d'action REDD+ en mobilisant différentes démarches et initiatives (ONU-REDD, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, le FVC et des projets financés de façon bilatérale), par la voie de formations, d'une assistance technique, de l'évaluation des facteurs de la déforestation et de l'obtention d'un financement pour le climat.</p>

	<p>La FAO a mené le projet «renforcer les capacités à l'échelle mondiale pour accroître la transparence dans le secteur forestier» (CBIT-Forest) afin de rassembler des données sur les forêts, de les analyser et de les diffuser. Un compte rendu des acquis et des enseignements tirés de l'expérience est présenté dans le document <i>Vers des données sur les forêts ouvertes et transparentes pour l'action climatique</i> (https://doi.org/10.4060/cb8908fr).</p> <p>La FAO prête une assistance technique aux pays en ce qui concerne les inventaires forestiers nationaux, l'évaluation de l'occupation et de la couverture des sols ainsi que le renforcement de leurs systèmes nationaux de suivi des forêts, les dispositifs institutionnels et le développement des aptitudes en matière de gestion des données.</p>
<p>h. d'épauler les Membres, à leur demande, dans leurs efforts en faveur d'une gestion intégrée des paysages au moyen d'approches innovantes visant à mettre un terme à la déforestation, à faciliter les investissements et à renforcer les capacités et la formation dans cette optique.</p>	<p>Voir, ci-dessus, les points 22 a, b, g, k, l, m, n; et, ci-dessous, les points 23 a et 29 b.</p>
<p>i. de participer activement à tout débat ou négociation qui, au sein du système des Nations Unies, porte sur les solutions fondées sur la nature ou sur leur définition et d'appuyer l'intégration et la prise en compte du rôle de la gestion durable des forêts dans les débats.</p>	<p>La FAO a participé à un débat sur les solutions fondées sur la nature lors de la deuxième partie de la cinquième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi (Kenya).</p>
<p>j. de tirer parti, en collaboration avec d'autres organisations du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), des conclusions de l'initiative conjointe du Partenariat intitulée «Travaillons avec les divers secteurs pour arrêter la</p>	<p>Voir le point 10 b, ci-dessus, et le document COFO/2022/7.4.</p>

déforestation et étendre les superficies forestières – de l’aspiration à l’action».	
k. de soutenir les efforts consentis par les Membres dans la remise en état des paysages forestiers.	<p>La FAO et le Comité consultatif sur la filière bois durable (CCFBD) ont organisé ensemble un webinaire sur les défis à relever et les possibilités à exploiter en ce qui concerne la participation du secteur forestier à la restauration des écosystèmes.</p> <p>La FAO exécute un projet de coopération technique régional dans sept pays d’Asie et du Pacifique pour intensifier la restauration des paysages.</p> <p>La FAO a aidé le Chili à concevoir l’initiative en faveur de la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques à l’échelle des paysages dans les zones de production agroforestière et le milieu naturel qui les entoure, que mènent le Ministère de l’environnement et le Ministère de l’agriculture par l’intermédiaire de la Corporation nationale forestière.</p>
l. d’aider les Membres à mettre au point des instruments financiers qui contribuent à la lutte contre la déforestation, notamment au moyen de la rémunération des services écosystémiques.	<p>Un forum sur l’investissement du secteur privé et un forum ministériel sur la finance forestière ont été organisés pendant le XV^e Congrès forestier mondial en mai 2022, à Séoul.</p> <p>La FAO a aidé des Membres à développer davantage l’accès aux nouvelles possibilités de financement pour le climat, telles que la coalition LEAF – voir les points 10 b et 22 g.</p>
m. de continuer d’aider les Membres à conserver, remettre en état et gérer durablement les forêts, notamment en réduisant la déforestation et en inversant la tendance, et à accéder à des financements et à des paiements liés aux résultats provenant de sources pertinentes, en étroite collaboration, sans pour autant s’y limiter, avec le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et en intégrant des mécanismes financiers comme le Fonds vert pour le climat.	<p>La FAO a collaboré avec l’Argentine et le Congo pour faciliter la mise en œuvre des stratégies REDD+ et des CDN.</p>

<p>n. d'aider, sur demande, les petits États insulaires en développement (PEID) à mettre en œuvre ou à renforcer la gestion durable des forêts pour améliorer la résilience et la durabilité des communautés et des écosystèmes forestiers, notamment dans le contexte du changement climatique, des catastrophes naturelles et d'autres risques.</p>	<p>La FAO a contribué à l'étude prospective pour le Pacifique en menant des études thématiques sur la production, le commerce et la transformation des produits forestiers et les moyens de stimuler l'innovation et la résilience dans le cadre des pratiques et technologies liées à l'utilisation des terres dans la foresterie et l'agroforesterie dans les États insulaires du Pacifique.</p> <p>La FAO a prêté son concours au projet de gestion intégrée des forêts financé par le FEM dans les Îles Salomon.</p>
<p>POINT 7 LES FORÊTS ET LEUR RÔLE DANS LA TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES</p> <p>POINT 7.1 TRANSFORMER L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES: METTRE UN TERME À LA DÉFORESTATION ET PROMOUVOIR LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DURABLES DES PRODUITS FORESTIERS</p>	
<p>23. Le Comité a demandé à la FAO:</p>	
<p>a. d'intégrer la foresterie dans les travaux de l'Organisation sur les systèmes alimentaires.</p>	<p>La FAO a aidé des pays à intégrer la foresterie dans les systèmes alimentaires en menant un projet de perfectionnement des pratiques de gestion des forêts et des paysages propices à la sécurité alimentaire et tenant compte des besoins des pauvres (TCP/SRL/3706/C3).</p> <p>La FAO a apporté une contribution technique aux préparatifs dans le cadre de la troisième piste d'action du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, relative aux systèmes de production ayant des effets favorables sur la nature, et a collaboré avec les responsables de cette piste d'action à la recherche de solutions novatrices.</p> <p>La FAO a sensibilisé le secteur privé au risque de déforestation et de dégradation des forêts liées à la filière agricole (voir le point 22 b sur le projet de la FAO et de l'OCDE).</p> <p>La FAO a commencé à collaborer avec le CIRAD afin de rassembler des études de cas sur le lien entre forêts et agriculture.</p>

b. de promouvoir les synergies, tout en opérant des arbitrages entre les forêts et l'agriculture dans le cadre des initiatives et des projets, notamment par la mise en place de mesures de relèvement dans le contexte de la pandémie de covid-19.	<p>Voir le document COFO/2022/4.</p> <p><i>La Situation des forêts du monde 2022: des solutions forestières pour une relance verte et des économies inclusives, résilientes et durables.</i></p>
c. d'intégrer la foresterie dans l'Initiative Main dans la main de l'Organisation en collaboration avec des partenaires intéressés, à la demande des Membres.	<p>Des données sur les forêts ont été intégrées dans la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main de la FAO.</p> <p>Un lien direct a été établi entre des outils et plateformes de suivi des forêts (Open Foris et le SEPAL) et la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main.</p> <p>Voir le document COFO/2022/INF/7.</p>
d. de renforcer les travaux intersectoriels de l'Organisation pour faire face aux effets de certains systèmes de production agricole et des systèmes alimentaires connexes sur les forêts.	<p>La FAO et le Centre basque sur le changement climatique (BC3) travaillent à l'élaboration d'un outil statistique visant à relier le commerce des produits à l'utilisation des terres pour la production (tableaux entrées-sorties plurirégionaux sur les aliments et les produits forestiers).</p> <p>La FAO a procédé à une évaluation de la contribution relative des petites et grandes exploitations agricoles à la déforestation sur la base de données issues de l'enquête par télédétection menée dans le cadre de l'Évaluation des ressources forestières mondiales²⁰.</p> <p>La FAO et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) ont réalisé une analyse mondiale et régionale des causes sous-jacentes de la déforestation afin de comprendre le lien entre le changement d'affectation des terres et certaines caractéristiques de systèmes agroalimentaires.</p>

²⁰<https://doi.org/10.4060/cb9970en>.

	<p>La FAO a aidé des Membres à élaborer, approuver et mettre en œuvre, dans le cadre des stratégies REDD+ et de leurs CDN, des projets destinés à renforcer la gestion intégrée des forêts faisant intervenir l'élevage et l'agroforesterie, et à mettre fin à la conversion des terres due à la production de cacao. L'Argentine, la Colombie, le Congo et la Côte d'Ivoire ont bénéficié d'une assistance en 2021.</p> <p>La FAO a contribué à la conception d'un projet financé par l'Union européenne sur la production durable de cacao au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana, sur la base des enseignements tirés de l'initiative FLEGT sur le suivi des forêts, la gouvernance liée aux paysages et les outils relatifs à la traçabilité et à la chaîne de responsabilité dans la filière.</p> <p>La FAO a présenté des recommandations techniques volontaires à la Commission européenne au sujet des propositions visant à modifier les dispositions réglementaires relatives aux marchés et aux exportations.</p> <p>Le Partenariat de la montagne a élaboré un document d'orientation où il met en lumière les systèmes agroalimentaires durables en montagne.</p>
<p>e. de renforcer les travaux intersectoriels de l'Organisation sur le boisement, le reboisement et la régénération des forêts à tous les niveaux, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable et de contribuer aux efforts déployés par l'ensemble du système des Nations Unies, et codirigés par la Code alpha-3, pour inverser la tendance en matière de déforestation, et d'intégrer la question des forêts dans les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires qui doit se tenir en 2021.</p>	<p>Voir les points 10 b et 23 a. Voir le document COFO/2022/INF/8.</p>
<p>f. de collaborer avec les parties prenantes et les initiatives du secteur public, du secteur privé et de la société civile qui visent à mettre un terme à la déforestation</p>	<p>En cours dans le cadre de plusieurs axes de travail relevant du Programme ONU-REDD et du programme de travail du CCFBD de la FAO ainsi que de l'initiative collective «Du bois durable pour un monde durable» du PCF.</p>

<p>et à promouvoir des chaînes de valeur de produits forestiers et agricoles licites et durables ainsi que des systèmes alimentaires durables dans leur ensemble.</p>	<p>En 2021, la FAO a organisé des webinaires en collaboration avec des gouvernements et des acteurs du secteur privé et de la société civile afin de promouvoir l'utilisation du bois durable dans les filières de la construction.</p> <p>La FAO a lancé une campagne de communication intitulée «Grow the Solution», sur le bois comme solution durable offerte par la nature, lors du XV^e Congrès forestier mondial.</p> <p>L'initiative sur les produits du Partenariat de la montagne, menée en collaboration avec Slow Food, aide à renforcer les économies locales en montagne en renforçant les chaînes de valeur et en faisant la promotion d'un système d'étiquetage auprès des petits producteurs de montagne. Grâce à la collaboration avec le Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial, administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des producteurs participant à l'initiative au Guatemala, au Lesotho, au Népal et au Rwanda ont reçu une formation sur la cartographie de la biodiversité agricole et les systèmes de garantie participatifs pour la certification de leurs systèmes d'agriculture biologique.</p>
<p>g. d'envisager des moyens de renforcer la coordination entre le Comité des forêts et le Comité de l'agriculture sur des questions transversales.</p>	<p>Les liens entre agriculture et foresterie ont été inscrits à l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Comité de l'agriculture et de la vingt-sixième session du Comité des forêts. Voir le document COFO/2022/4.</p>
<p>24. Le Comité a recommandé, dans le cas de documents qui seraient élaborés à l'avenir sur des questions interdépendantes intéressant l'agriculture et les forêts, que ceux-ci soient présentés à la fois au Comité de l'agriculture et au Comité des forêts.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/4.</p>
<p>POINT 7.2 DÉCENNIES DES NATIONS UNIES: AGRICULTURE FAMILIALE ET RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES</p>	
<p>29. Le Comité a demandé à la FAO:</p>	
<p>a. de mieux faire connaître et faire circuler les solutions permettant de faire face aux</p>	<p>En 2020, la FAO a organisé deux webinaires sur les possibilités de reconstruire en mieux.</p>

<p>effets à court et à long termes de la covid-19 sur la restauration des écosystèmes forestiers et l'agriculture familiale.</p>	<p>Le CCFBD a publié une déclaration intitulée <i>Building back a better post-COVID-19 world with sustainable forest products</i> («Reconstruire en mieux après la covid-19 grâce à des produits forestiers durables»).</p>
<p>b. de veiller à ce que la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et celle de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes se fassent en étroite coordination et collaboration.</p>	<p>La FAO a collaboré avec le Togo et le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) à la recherche d'une plateforme commune pour la mise en œuvre des deux décennies des Nations Unies: celle pour l'agriculture familiale et celle pour la restauration des écosystèmes.</p> <p>La FAO a organisé un atelier au Togo, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale, afin de développer les capacités des organisations de producteurs forestiers et agricoles.</p> <p>La FAO participe sans réserve à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), depuis le stade de sa conception, et les résultats obtenus sont en phase avec les priorités fixées ainsi que le travail accompli dans le cadre de la Coalition pour l'agriculture familiale. La FAO participe à l'effort plus global en faveur du développement durable en venant en aide aux fédérations régionales et mondiales qui s'occupent de la préservation des forêts et des droits forestiers.</p> <p>La FAO a aidé de nombreux pays (dont la Bolivie, Madagascar et le Togo) à intensifier leur travail de restauration des écosystèmes tout en développant les organisations de petits exploitants et de petits producteurs.</p> <p>La FAO a aidé 10 pays partenaires du Mécanisme forêts et paysans à faire progresser la participation des organisations de producteurs forestiers et agricoles à la restauration des paysages. Au Ghana, par exemple, elle a contribué à l'élaboration, en 2021, de la stratégie «charbon vert» («Green Charcoal Strategy») de la Fédération ghanéenne des producteurs forestiers et agricoles.</p> <p>Le Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts (REFACOF) a développé les capacités des organisations de producteurs forestiers et agricoles en ce qui concerne la promotion de cadres politiques et juridiques propices à l'autonomisation économique des femmes ainsi qu'à la résilience de leurs moyens de subsistance.</p> <p>En 2021, la FAO a aidé 47 organisations de producteurs forestiers et agricoles et plus de 56 528 producteurs (Ghana, Kenya, Népal, Tanzanie, Togo et Zambie) à améliorer l'accès aux services.</p>

	<p>La FAO a aidé des producteurs locaux à concevoir des services de commercialisation en ligne en Équateur.</p> <p>En 2021, la FAO a aidé à renforcer les processus politiques en faveur des organisations locales.</p>
<p>c. de veiller à ce que le nouveau Cadre stratégique de la Code alpha-3 accorde la place qu'elle mérite à la contribution essentielle de l'Organisation à la restauration des écosystèmes, en particulier en ce qui a trait aux écosystèmes productifs et au renforcement des synergies avec d'autres initiatives régionales et mondiales existantes, éventuellement au moyen de ressources extrabudgétaires.</p>	<p>En cours.</p> <p>L'équipe spéciale chargé du suivi dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes²¹ participe au suivi et à la communication des progrès et réalisations accomplis en matière de restauration des écosystèmes à l'aide du Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes (FERM)²².</p> <p>Le Cadre de suivi de la restauration des écosystèmes permet de surveiller l'avancement de la restauration des écosystèmes dégradés dans le contexte de la Décennie, sur la base des informations communiquées par les pays au titre des ODD, et a été élaboré à partir de l'architecture de la Plateforme géospatiale de l'Initiative Main dans la main. La plateforme du Cadre²³ est une solution technique intégrée pour le suivi de la restauration et l'établissement de rapports à ce sujet.</p>
<p>d. de faire davantage participer le secteur privé, les agriculteurs familiaux, les petits exploitants, les communautés et les entrepreneurs, en tant qu'acteurs dynamiques du changement, ainsi que les organisations de producteurs agricoles et forestiers et d'autres parties prenantes concernées, aux activités menées dans le cadre de ces deux décennies des Nations Unies, et de renforcer son appui aux organisations de producteurs forestiers et agricoles par l'intermédiaire du Mécanisme forêts et paysans.</p>	<p>La FAO aide des organisations de producteurs forestiers et agricoles à stimuler l'esprit d'entreprise et à développer l'accès aux marchés, au financement et aux services.</p> <p>Il a été reconnu que la restauration des écosystèmes était un domaine d'action stratégique pour le CCFBD.</p> <p>La FAO et le CCFBD ont organisé un webinaire sur les défis à relever et les possibilités à exploiter pour faire participer le secteur forestier à la restauration des écosystèmes.</p>

²¹ [Note d'orientation sur l'équipe spéciale chargé du suivi dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes \(2021-2030\) \(fao.org\).](#)

²² [FERM | Suivi national des forêts | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(fao.org\).](#)

²³ [Framework for Ecosystem Restoration Monitoring \(FERM\) \(cadre pour le suivi de la restauration des écosystèmes\) \(fao.org\).](#)

<p>e. de fournir des outils, des méthodes et des meilleures pratiques aux Membres, à leur demande et en tenant compte de leurs priorités et capacités nationales, pour les aider à intensifier leur action en faveur de la restauration des forêts et des paysages et à suivre les progrès accomplis.</p>	<p>La FAO pilote la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le déroulement de sa mise en œuvre est exposé dans les documents COFO/2022/6.5 et COFO/2022/INF/6.</p>
<p>f. de tenir compte de l'importance qu'il y a à ce que le système commercial multilatéral soit ouvert, prévisible, non discriminatoire, juste et fondé sur des règles, des éléments concrets et des données scientifiques, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et de s'abstenir d'utiliser des formulations, des notions et des idées n'ayant pas été convenues au préalable lorsqu'elle codirigera la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.</p>	<p>La FAO pilote la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) avec le PNUE. Le déroulement de sa mise en œuvre est exposé dans le document COFO/2022/6.5.</p>
<p>POINT 8. SUITE DONNÉE À DES INITIATIVES DANS DIFFÉRENTS DOMAINES POINT 8.1 DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES ORGANES DE LA FAO INTÉRESSANT LE COMITÉ</p>	
<p>31.b Le Comité a prié la FAO d'examiner le résultat de ces changements structurels et leurs effets sur les activités de la Code alpha-3 liées aux forêts en vue de la vingt-sixième session du Comité des forêts.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.1.</p>

POINT 8.1. CADRE DE RÉFÉRENCE DE LA PLATEFORME INTERNATIONALE POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE NUMÉRIQUES	
32. Le Comité <u>a demandé</u> à la FAO:	Le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-sixième session, a examiné et approuvé le Cadre de référence de la Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques. Ajusté de façon à tenir compte des orientations données par le Conseil et les comités techniques, le Cadre de référence souligne que les directives volontaires devraient être élaborées sous la responsabilité des Membres par l'intermédiaire des organes directeurs de la FAO et dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et inclusif dirigé par les Membres.
a. de faire en sorte que cette initiative donne naissance à des synergies entre les organisations internationales et d'autres parties prenantes et initiatives concernées, et de renforcer la coordination entre ces acteurs sans créer de chevauchements avec les activités qu'ils mènent au titre de leur mandat.	Voir le rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil.
b. d'indiquer, dans le mandat, les mécanismes de communication de l'information par la voie desquels les directives volontaires établies par la Plateforme sur les questions liées à l'alimentation et à l'agriculture numériques seront présentées aux Membres de la Code alpha-3 afin qu'ils les examinent dans le cadre du processus relatif aux organes directeurs.	Voir le rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil.
c. de définir un modèle de financement solide et prévisible fondé sur les contributions volontaires.	Voir le rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil.

d. de veiller à ce les questions liées à l'utilisation des technologies numériques dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et des activités forestières soient prises en compte dans l'initiative, de même que les conséquences de ces technologies.	Voir le rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil.
e. de continuer à développer et à affiner le mandat afin qu'il puisse être examiné par le Comité du Programme et le Conseil de la FAO.	Voir le rapport de la cent soixante-sixième session du Conseil.
POINT 8.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ, NOTAMMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS	
33. Le Comité a demandé à la FAO:	
a. de continuer à soutenir les activités menées au titre des grands programmes sur les forêts mentionnés dans le rapport, en encourageant l'établissement de liens plus étroits entre ces programmes et les principaux projets conduits par la FAO.	Voir le document COFO/2022/7.4 et le document COFO/2022/INF/12, où l'on constate que les objectifs mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts sont en phase avec les recommandations prioritaires des commissions régionales des forêts.
b. de continuer à soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), en particulier en promouvant les connaissances relatives au rôle de la gestion durable des forêts dans le développement durable, en établissant des liens clairs entre ses	Voir le document COFO/2022/7.4.

<p>activités et le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et en faisant rapport sur la mise en œuvre de celui-ci.</p>	
<p>c. de coopérer avec le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) à la préparation d'une évaluation initiale de l'impact de la pandémie de covid-19 sur la gestion durable des forêts, qui sera présentée lors de la seizième session du Forum.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.4.</p> <p>Participation de la Présidente du CCFBD au webinaire «Forests: at the heart of a green recovery from COVID-19» («les forêts au cœur d'un redressement vert après la covid-19»).</p> <p>Les membres du comité directeur du CCFBD ont participé à une table ronde de haut niveau à la seizième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.</p>
<p>d. de contribuer à un engagement accru de ses commissions régionales des forêts dans la préparation des sessions techniques du FNUF, en vue de présenter l'expérience acquise et les pratiques forestières optimales des différentes régions et de renforcer leur participation aux dialogues régionaux en rapport avec le FNUF.</p>	<p>Voir les documents COFO/2022/INF/6.6 et COFO/2022/12.</p>
<p>e. d'inviter ses commissions régionales des forêts à examiner des questions intéressant le FNUF et de fournir des informations utiles pour le FNUF.</p>	<p>Voir les documents COFO/2022/INF/6.6 et COFO/2022/12.</p>
<p>f. de continuer à renforcer son rôle de chef de file dans le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) et de diriger les travaux relatifs à l'élaboration du programme de travail du PCF, en suivant le programme de travail</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.4.</p>

<p>quadriennal du FNUF pour 2021-2024, en vue de sa présentation pour information à la seizième session du Forum.</p>	
<p>g. de continuer à soutenir les fonctions d'examen du FNUF conformément à son mandat.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.4.</p>
<p>POINT 8.3 DIALOGUE AVEC LES ORGANES STATUTAIRES TRAITANT DE QUESTIONS FORESTIÈRES</p>	
<p>35. Le Comité a demandé à la FAO de s'entretenir avec les commissions régionales des forêts au sujet des mesures à prendre pour faciliter leurs dialogues sur les politiques et leurs échanges de vues techniques afin de les aider à concrétiser les objectifs de leurs membres et à favoriser leurs contributions aux mécanismes et objectifs internationaux.</p>	<p>Un point d'ordre du jour commun intitulé «Établir un lien plus étroit entre les travaux de ces organes statutaires et ceux de la Division des forêts ainsi qu'avec d'autres domaines d'action intéressant la foresterie, afin d'accroître leur utilité et leur efficacité, de créer des synergies» a été présenté à toutes les commissions régionales des forêts et le processus de consultation des Membres se poursuit.</p> <p>Voir le document COFO/2022/6.6.</p>
<p>37. Le Comité:</p>	
<p>a. a invité la Division des forêts de la FAO à fournir aux Membres des mises à jour fréquentes sur les travaux du CCFBD.</p>	<p>Un bulletin sur les activités récentes du CCFBD a été envoyé via le Portail des Membres de la FAO.</p>
<p>b. a invité le CCFBD à continuer de catalyser des partenariats stratégiques entre la FAO et le secteur privé à l'appui des efforts mis en œuvre par les pays pour atteindre les ODD, en particulier dans les pays en développement.</p>	<p>La concrétisation des ODD 12 et 15 est un point de mire de l'exécution du Cadre stratégique du CCFBD.</p>

38. Le Comité:	
a. a invité la CIP à renforcer la mise en commun des informations et à consulter le Comité au sujet de ses travaux.	L'échange d'informations était l'un des sujets abordés à la vingt-sixième session de la Commission internationale du peuplier, qui s'est tenue du 5 au 8 octobre 2021. Une session technique de deux jours a été l'occasion de procéder à des échanges approfondis sur les acquis d'expérience et les derniers faits observés dans les différentes disciplines.
b. a invité la Division des forêts de la FAO à fournir aux Membres des mises à jour fréquentes sur les travaux de la CIP.	La FAO a publié la lettre d'information de la CIP et un document d'orientation. Voir le document COFO/2022/7.3. Une manifestation a été organisée en marge du XV ^e Congrès forestier mondial. Un plan de communication visant à faire connaître les activités liées à la CIP par différents canaux est en cours d'élaboration.
39.d. Le Comité a encouragé le Groupe de travail à prendre des mesures pour renforcer ses activités, compte tenu du rôle important que jouent les systèmes agrosylvopastoraux dans la production durable.	En cours. Voir également les documents COFO/2022/4 et COFO/2022/6.6 sur les travaux du Groupe de travail du Comité des forêts sur les forêts et les systèmes agrosylvopastoraux des zones arides.
40. Le Comité a invité la FAO à étudier les voies possibles pour établir un lien plus étroit entre les travaux de ces organes statutaires et ceux de la Division des forêts ainsi qu'avec d'autres domaines d'action intéressant la foresterie, afin d'accroître leur utilité et leur efficacité, de créer des synergies et de renforcer la participation.	Un point d'ordre du jour commun intitulé «Établir un lien plus étroit entre les travaux de ces organes statutaires et ceux de la Division des forêts ainsi qu'avec d'autres domaines d'action intéressant la foresterie, afin d'accroître leur utilité et leur efficacité, de créer des synergies» a été présenté à toutes les commissions régionales des forêts et le processus de consultation des Membres se poursuit. Voir le document COFO/2022/6.6.
41. Le Comité a invité la FAO à soutenir la participation des acteurs du secteur privé, dans le respect des dispositions applicables de la législation nationale, aux activités de	Le Cadre stratégique du CCFBD pour 2020-2030 est en cours de mise en œuvre.

<p>renforcement des capacités à l'appui de la production durable, de la consommation responsable et du commerce connexe des produits forestiers.</p>	<p>Le CCFBD a publié la déclaration <i>Building a forest-based bioeconomy to halt climate change and achieve multiple Sustainable Development Goals</i> («bâtir une bioéconomie fondée sur les forêts pour enrayer le changement climatique et atteindre plusieurs objectifs de développement durable»).</p> <p>Un rapport intitulé <i>Forest Products in the global bioeconomy</i> («Les produits forestiers dans la bioéconomie mondiale») est en cours de rédaction.</p> <p>Le programme FLEGT (2016-2022) de la FAO et de l'Union européenne a mené de nombreuses interventions pour doter des acteurs du secteur privé des capacités nécessaires pour appliquer les cadres juridiques et accéder aux marchés.</p> <p>La FAO a élaboré 123 outils (tels que des directives, des applications informatiques, des procédures simplifiées, des mécanismes de contrôle des chaînes d'approvisionnement, etc.) pour promouvoir le recours à des pratiques légales et durables dans le secteur du bois et a organisé 494 formations techniques destinées à des acteurs du secteur privé.</p>
<p>POINT 9.1 TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET SOMMET DES NATIONS UNIES SUR LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES</p>	
<p>43. Le Comité <u>a demandé</u> à la FAO:</p>	
<p>a. d'aider les Membres, à leur demande, à prendre des mesures et à accroître les investissements aux fins de l'intégration systématique des forêts et des arbres, de l'agroforesterie et des autres approches novatrices axées sur les forêts dans des systèmes alimentaires plus durables, compte tenu du degré d'urgence accru lié à la pandémie de covid-19;</p>	<p>Voir 22 g, 22 h et 22 m.</p>

<p>b. de faire rapport à la vingt-sixième session du Comité sur les débats menés lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (2021) concernant les sujets qui l'intéressent.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/INF/8.</p>
<p>POINT 9.2 STRATÉGIE ET VISION RELATIVES AUX ACTIVITÉS DE LA FAO EN MATIÈRE DE NUTRITION</p>	
<p>44.e Le Comité a fourni des orientations sur la Stratégie, sous l'angle de la foresterie, pour faire en sorte que la Stratégie contribue utilement au mandat de la FAO et afin de soutenir les pays dans les efforts qu'ils mènent pour atteindre leurs cibles relatives aux ODD, indiquant notamment que la Stratégie devrait prendre en compte et mettre en évidence:</p> <p>i. les possibilités qu'offrent les forêts et la foresterie s'agissant de contribuer à une alimentation saine et de prévenir la malnutrition sous toutes ses formes;</p> <p>ii. la contribution directe des produits forestiers à une alimentation saine issue de systèmes alimentaires durables ainsi que leurs incidences positives indirectes sur le secteur forestier lui-même et sur les zones rurales, comme mentionné au paragraphe 44 a.;</p>	<p>Les recommandations sur les politiques issues de la quarante-quatrième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2017) ont servi de base au développement des activités de la FAO relatives aux forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition en 2020-2021.</p> <p>La FAO a étoffé ses activités pour renforcer les liens d'interdépendance entre la nutrition et la santé et relier toutes les cibles correspondantes des ODD pour aider les pays face au déclenchement de la pandémie de la covid-19.</p> <p>La FAO a publié quatre supports de ressources dans toutes ses langues officielles:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le document de travail forestier n° 18²⁴; 2) une affiche²⁵; 3) une note d'information <i>Les forêts pour la santé et le bien-être</i>²⁶; 4) Un dépliant sur les travaux de la FAO concernant les forêts pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé humaine²⁷.

²⁴ <https://doi.org/10.4060/cb1468fr>.

²⁵ <http://www.fao.org/3/cb1480fr/cb1480fr.pdf>.

²⁶ <http://www.fao.org/3/cb1491fr/cb1491fr.pdf>.

²⁷ <http://www.fao.org/3/cb2414fr/CB2414fr.pdf>.

<p>iii. l'importance de l'innovation à cet égard;</p> <p>iv. l'importance des partenariats, notamment avec la société civile, le secteur privé ainsi que les petits exploitants et producteurs familiaux, les jeunes et les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales, les exploitants des secteurs agroalimentaire et agroforestier et leurs associations, indépendamment de leur taille;</p> <p>v. l'importance de la participation et de l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que des femmes et des jeunes.</p>	
POINT 9.3 PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ DES FORÊTS (2020-2023)	
45. Le Comité a noté qu'il fallait notamment:	
a. tenir compte des nouvelles réalités de l'après-covid-19 et atténuer ses effets à moyen et à long termes.	Voir le document COFO/2022/7.3.
b. intensifier ses activités et celles la FAO en rapport avec la contribution fondamentale de la gestion durable des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et faire en sorte qu'il y ait suffisamment de budget et de capacités pour exécuter ces tâches.	<p>La FAO a contribué à l'examen approfondi de l'ODD 15 réalisé dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.</p> <p>La FAO a apporté des contributions techniques de fond à ce propos lors des réunions de groupes d'experts.</p>

<p>c. réfléchir davantage à des moyens d'accroître l'efficacité des activités, faire participer les représentations basées à Rome aux travaux intersessions et améliorer les échanges entre ces dernières et le Comité directeur du Comité des forêts.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.3.</p>
<p>47. Le Comité a dit attendre avec intérêt de recevoir une version modifiée du Programme de travail pluriannuel à sa vingt-sixième session, lorsque le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et le Plan à moyen terme 2022-2025 auront été adoptés.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.3.</p>
<p>POINT 9.4 PRÉPARATIFS DU QUINZIÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL</p>	
<p>50. Le Comité a demandé à la FAO:</p>	
<p>a. d'aligner les débats du Congrès, ainsi que les activités dans son sillage, sur les efforts mondiaux visant à remédier aux conséquences de la covid-19 et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de renforcer la contribution du Congrès à l'établissement d'une interface plus efficace entre la science, les politiques et les investissements dans le secteur forestier.</p>	<p>La FAO a préparé le programme et les thèmes du Congrès en tenant compte des indications du Comité des forêts et des commentaires reçus des commissions régionales des forêts. Une manifestation spéciale menée par la FAO et organisée conjointement avec des membres du PCF a été consacrée à la pandémie de covid-19. La Déclaration de Séoul sur les forêts, l'appel ministériel en faveur d'un bois durable et l'appel à l'action des jeunes sont les principaux aboutissements du Congrès.</p> <p>Voir également le document COFO/2022/7.2.</p>

<p>b. de présenter les conclusions du Congrès aux commissions régionales des forêts et au Comité des forêts à sa vingt-sixième session, puis, par l'intermédiaire de celui-ci, au Conseil et à la Conférence de la FAO, de manière à ce que ces conclusions soient prises en compte, selon qu'il convient, dans la planification des politiques et programmes de l'Organisation et à ce que les activités dans le sillage du Congrès soient suivies.</p>	<p>Le Directeur général de la FAO a présenté un compte rendu à la Réunion conjointe du Comité du Programme et du Comité financier au sujet du XV^e Congrès forestier mondial, en mai 2022, ainsi qu'à la cent soixante-dixième session du Conseil, en juin 2022.</p> <p>Les résultats de la vingt-sixième session du Comité des forêts seront présentés aux commissions régionales des forêts en 2023 et de nouveaux plans visant à attirer une attention particulière sur l'appel à l'action des jeunes sont en cours d'élaboration.</p> <p>Voir également le document COFO/2022/7.2.</p>
<p>c. collaborer avec la République de Corée pour présenter les conclusions du Congrès auprès des instruments et processus intergouvernementaux pertinents.</p>	<p>La FAO et la République de Corée ont présenté les résultats du Congrès à la dix-septième édition du FNUF, à la rencontre Stockholm+50, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et aux rencontres liées à la Convention sur la lutte contre la désertification, à la CDB et à la CCNUCC, y compris les sessions des conférences des parties (notamment à Abidjan, dans le cas de la Convention sur la lutte contre la diversification).</p> <p>Voir également le document COFO/2022/7.2.</p>
<p>d. de tenir compte de l'importance du multilinguisme à la FAO.</p>	<p>Les communications officielles sont systématiquement adressées aux Membres dans les six langues de l'Organisation. Un bref aperçu de l'évolution de l'utilisation des langues a été rédigé afin que le multilinguisme puisse être renforcé à l'avenir.</p>
<p>POINT 9.5. TRAVAUX DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES FORÊTS DÉCOULANT DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ</p>	
<p>51.b Le Comité <u>a demandé</u> à la FAO:</p>	
<p>a. de continuer à accorder la priorité aux activités normatives et techniques dans le domaine des forêts.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.1.</p>

<p>b. de mettre davantage l'accent sur la fourniture de données actualisées de grande qualité sur les forêts.</p>	<p>Voir les documents COFO/2022/6.3, COFO/2022/INF/6 et COFO/2022/INF/7.</p>
<p>c. d'aider les Membres, à leur demande, à protéger, à régénérer et à gérer durablement les forêts, notamment en mettant un terme à la déforestation, en restaurant les écosystèmes forestiers, y compris ceux qui sont dégradés, et en favorisant la conservation et l'exploitation durable des ressources forestières, l'agroforesterie et les filières légales et durables de produits forestiers.</p>	<p>Voir les documents COFO/2022/6.5, COFO/2022/2, COFO/2022/3 et COFO/2022/5.</p>
<p>d. de prendre en compte les priorités nationales, les réalités locales et les systèmes de production différents lors de la planification et de l'exécution des activités liées aux forêts et à la gestion de celles-ci ainsi qu'aux systèmes alimentaires durables en général, en marquant bien en quoi ces systèmes sont différents et en soutenant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/4.</p>
<p>e. de veiller à ce que le nouveau Cadre stratégique reflète correctement l'importance que revêtent les questions liées aux forêts, la nécessité de travailler de manière intersectorielle au sein de l'Organisation dans certains domaines et le rôle de chef de file que joue la FAO</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.1.</p>

<p>pour les questions liées aux forêts au sein du système des Nations Unies.</p>	
<p>f. d'informer régulièrement les Membres de l'évolution des initiatives menées dans le secteur forestier auxquelles la FAO participe, notamment l'initiative intersectorielle interne qui vise à transformer les systèmes alimentaires de façon à pouvoir nourrir la planète sans recourir à la déforestation, les travaux du Groupe de travail du système des Nations Unies chargé de mettre un terme à la déforestation et une éventuelle initiative sur les aliments issus des forêts, et de consulter les Membres.</p>	<p>Voir le document COFO/2022/7.3.</p>